



Fonctionnement 2025/2026 pour les mercredis loisirs de : Amance, Dommartin-sous-Amance, Laître-sous-Amance, Agincourt, Bouxières-aux-Chênes et Eulmont

Chers parents,

Depuis maintenant 7 ans, les enfants des communes de Bouxières-aux Chênes, Amance, Agincourt, Dommartin, Laître-sous-Amance et Eulmont ont la chance de profiter d'un temps d'animation commun tous les mercredis à l'école du Pain de sucre. Cette organisation collective permet en effet un accueil plus dynamique, de qualité et plus adapté à chaque âge. L'équipe constituée d'animatrices de chaque collectivité, formée régulièrement, s'y emploie avec investissement et bonne humeur.

Cet accueil de loisirs s'appuie sur les principes suivants :

- répondre à toutes les exigences de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) pour faire partie du contrat enfance jeunesse du territoire et maintenir un partenariat avec la CAF
- proposer des temps d'animation
- adapter les temps d'animation à l'âge et aux besoins de l'enfant
- organiser des temps de réunion et de préparation assurant une cohérence de projet
- initier une collaboration avec les associations des villages, les parents d'élèves et les habitants désireux d'apporter leurs savoirs
- créer des liens entre les enfants des différents villages
- investir régulièrement dans du matériel pédagogique adapté à l'accueil des enfants.

Les inscriptions se feront toujours en ligne par l'intermédiaire du logiciel « Mon espace famille » que vous avez pu tester cette année si votre enfant fréquente déjà ce service.

Une commission est ouverte à tous les parents souhaitant réfléchir à cette organisation et ses enjeux, elle se réunit une à deux fois par an. Parlez-en à vos élus communaux ou aux directrices périscolaires !

Sur cette **invitation à la réflexion collective**, nous souhaitons une bonne fin d'année scolaire à vos enfants et de bons moments passés en famille cet été.

Horaires :

Horaires	Organisation
7h30 – 9h00	Accueil échelonné (si besoin, petit déjeuner tiré du sac)
9h00 – 12h00	Activités (aucun départ des enfants ne sera autorisé durant ce temps)
12h00	Départs et arrivées des enfants
12h00 – 13h30	Pause méridienne (aucun départ des enfants ne sera autorisé durant ce temps)
13h30 – 14h00	Départs et arrivées échelonnés des enfants
14h00 – 17h00	Activités (aucun départ des enfants ne sera autorisé durant ce temps)
17h00 – 18h30	Départ échelonné

Modalités d'accueil :

- ↪ L'accueil s'effectue au périscolaire d'Agincourt à l'école du Pain de Sucre.
- ↪ Pour l'ensemble de l'accueil :
L'enfant est repris par ses parents ou une personne majeure dûment habilitée par eux et indiquée sur le formulaire d'inscription. Une pièce d'identité pourra être demandée pour récupérer l'enfant.
Les enfants ne pourront pas partir seuls, ou avec un mineur (voir au cas par cas en fonction de besoins particuliers).
- ↪ Le goûter n'est pas fourni par le service, il reste à la charge des familles.
- ↪ Aucun médicament ne sera administré aux enfants sauf sur ordonnance médicale.

Tarifs

Période	Demi-journée sans repas	Demi-journée avec repas	Journée complète
Participation des familles quotient familial $\leq 1\,100\text{€}$	9 €	13 €	20 €
Participation des familles quotient familial : $1\,100\text{€} < \text{QF} \leq 1\,500\text{€}$	11 €	15 €	24 €
Participation des familles quotient familial $1\,500\text{€} < \text{QF} \leq 2\,000\text{€}$	12.50 €	16.50 €	27 €
Participation des familles quotient familial $> 2\,000\text{€}$ ou hors régime général	13.50 €	17.50 €	29 €
Tarifs familles extérieures	Majoration de 10% aux familles extérieures aux communes organisatrices dont les enfants ne sont pas inscrits dans les écoles d'Agincourt, d'Eulmont et de Bouxières-aux-Chênes		

Pour les familles percevant les aides au temps libre, solliciter les services de la CAF pour des aides complémentaires.

Eulmont :

- La ***fiche d'inscription mercredi*** jointe pour l'année 2025-2026 à remplir pour toute inscription.
Pour les enfants inscrits en périscolaire: aucun autre document n'est demandé.
Pour les enfants qui ne seraient pas inscrits aux services périscolaires d'Eulmont : merci de demander un dossier complet.

Bouxières-aux-chênes et Agincourt :

(les modalités d'inscriptions étant différentes merci de faire le dossier complet)

Modalités d'inscription pour les enfants n'ayant jamais fréquentés les services du mercredi

Documents à fournir :

- La ***fiche renseignement famille*** dûment complétée.
- La ***fiche renseignements enfant*** dûment complétée.
- La ***fiche d'inscription garde alternée*** (si nécessaire).
- Une copie ***des vaccins du carnet de santé*** avec le nom de l'enfant.
- Une copie de ***l'attestation d'assurance de l'enfant***.
- Pour tous traitements médicaux : joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**). En cas d'auto médication merci de le préciser sur l'ordonnance.

Une fois le dossier complété et retourné en mairie ou par retour de mail, vous recevrez un mail pour activer votre espace famille vous permettant de faire les réservations pour le mercredi.

Modalités d'inscription pour les enfants fréquentant déjà les services du mercredi

Documents à fournir :

- Mise à jour de l'onglet « ***gestion de foyer*** » sur le portail « mon espace famille ».
- La ***fiche renseignements enfant*** dûment complétée.
- La ***Fiche d'inscription garde alternée*** (si changement de situation).
- Une copie ***des vaccins du carnet de santé*** avec le nom de l'enfant uniquement **pour les CE1**.
- Une copie de ***l'attestation d'assurance de l'enfant***.
- Pour tous traitements médicaux : joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**). En cas d'auto médication merci de le préciser sur l'ordonnance.

Merci de compléter et de retourner le dossier en mairie ou par retour de mail. Une fois validé par nos services vous aurez accès aux réservations de l'année prochaine via le portail famille pour le mercredi.

L'inscription des enfants issus des communes organisatrices est prioritaire

Les réservations de présence des enfants, deux formules possibles :

Réservations annuelles :

Pour les familles dont la présence de l'enfant est constante, et ne change pas d'une semaine sur l'autre : **Il suffit de saisir l'inscription pour l'année sur le portail « mon espace famille », onglet « espace famille », « mes réservations ».** Attention ne pas oublier de « valider » les réservations en cours.

Réservations ponctuelles :

Pour les familles dont la présence de l'enfant varie d'une semaine sur l'autre, ou pour des besoins ponctuels, **il suffit de saisir l'inscription semaine par semaine sur le portail « mon espace famille », onglet « espace famille », « mes réservations ».**

Attention ne pas oublier de « valider » les réservations en cours.

Délais de réservations :

Délais de réservation sur « mon espace famille » :

Mercredi : le jeudi matin 7h pour le mercredi suivant (hors vacances et jours fériés).

Pour une inscription hors délais : contacter la directrice des mercredis par mail, one ou par téléphone au 06.83.09.52.57 qui étudiera les demandes au cas par cas.

Pour la bonne organisation du service ce mode d'inscription doit rester exceptionnel et en cas de force majeure.

- Pour des raisons d'organisation, de commande de repas, et de respect des taux d'encadrements réglementaires, nous nous réservons le droit de refuser des inscriptions hors délais.

Facturation :

- ✉ La facturation est établie mensuellement, vous recevrez un titre de recette de la Trésorerie Nancy.
- ✉ Toute absence hors délais sera à la charge de la famille.
- ✉ En cas d'absence non prévisible (maladie, accident, cas de force majeure...) prévenue par téléphone à la directrice : 06.83.09.52.57, le service ne sera pas facturé aux familles. Toute absence non prévenue et non justifiée sera à la charge des familles.

Pour tous renseignements vous pouvez vous adresser à :

Mme Laura GABRIEL :	directrice du périscolaire	tél : 06.83.09.52.57
Mme Floriane GILLMETT :	directrice adjointe	

Mairie d'EULMONT place de l'école 54690 Eulmont

Bureau du SIS et école du Pain de Sucre : chemin des cossons 54770 Agincourt

Mail : eulmont-periscolaire@orange.fr

La gestion des inscriptions fait l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne faisant l'objet du dit traitement bénéficie du droit de consultation et de rectification des informations recueillies. Ce dernier s'exerce auprès de la mairie d'EULMONT.